

des années—et ce n'est pas dans le sens pécuniaire, parce que je regrette de dire que je ne possède pas un pouce carré de terrain au Manitoba, ni en propre ni en participation. Toutefois, ayant été élevé au bord du lac Manitoba, je me rends compte de l'importance qu'il y a à régulariser convenablement le niveau de ce lac.

Ce n'est qu'une très petite partie d'un grand programme destiné à protéger la région métropolitaine de Winnipeg contre les inondations. Je n'analyserai pas la question en détail, parce que je me rends compte que le ministre connaît bien ces problèmes; peut-être mieux que moi. Cependant, la session de l'Assemblée législative a pris fin sans qu'aucun de ses membres ait pu apprendre du gouvernement du Manitoba à quelle date l'affaire allait être terminée. Il y aura six mois la semaine prochaine que le discours du trône a été lu à l'autre endroit. Ce projet était alors considéré comme assez urgent pour y être mentionné. Il est donc temps que le gouvernement nous fasse exactement savoir ce qu'il se propose de faire et, surtout—ce qui est l'élément le plus important—quelle sera la formule de partage des frais.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, je ne puis ajouter que peu de choses à ce que j'ai déjà dit pendant l'étude du premier crédit, à ce sujet. L'entreprise progresse et un comité d'ingénieurs du gouvernement manitobain et de notre propre ministère a été institué pour examiner l'aspect technique de la question. Les données techniques pourront évidemment être examinées quand les négociations auront abouti du côté financier. C'est d'ailleurs la seule partie de tout le projet qu'il reste à régler.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre dit que la répartition financière est la seule partie du projet qui reste à régler. Cela signifie-t-il que les deux gouvernements sont tout à fait d'accord au sujet de la nature de l'entreprise qui doit être exécutée? Qu'il n'y a plus aucune divergence de vues? Autrement dit, que tous les détails techniques sont réglés? Je ne veux pas dire les détails relatifs à la construction, mais s'est-on définitivement accordé sur le plan lui-même?

**L'hon. M. Dinsdale:** Je puis assurer au député de Bonavista-Twillingate qu'il y a déjà accord général au sujet de l'aspect du problème qui relève du génie. Cependant, quelques modifications interviendront sans doute à la suite du rapport établi par le comité d'ingénieurs qui est en train d'étudier le projet.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre peut-il nous dire quelles conséquences l'exécution de

cette entreprise aura du point de vue des rapides de St. Andrews et des écluses qui s'y trouvent?

**L'hon. M. Dinsdale:** Je ne suis pas certain, monsieur le président, si les données techniques primitives en tiennent compte. Je n'ai pas étudié le rapport technique en détail. Mais je puis assurer au député que nos propres ingénieurs, ainsi que ceux de la province, tiendront dûment compte de cet aspect de la question.

**L'hon. M. Pickersgill:** Puis-je formuler encore une brève observation à ce sujet? Je voudrais simplement signaler au ministre, si la question n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi, que je crois comprendre—et le ministre a probablement de plus amples renseignements que moi à ce sujet, ou du moins ses services doivent les avoir—que bon nombre d'ingénieurs estiment que le problème serait résolu de façon très efficace si l'on supprimait tout simplement les écluses St. Andrews et si on faisait draguer la rivière là où se trouve l'obstruction. Je suis sûr qu'on a déjà étudié ce point à maintes reprises. Mais si le ministre a quelque opinion à cet égard—je sais que c'est là un sujet qui prête à controverse parmi les ingénieurs—il me semble que le comité serait heureux de les entendre.

**L'hon. M. Dinsdale:** On m'assure, monsieur le président, que ce point a été examiné à fond par le groupe consultatif d'ingénieurs et qu'ils en sont arrivés à la conclusion définitive que ce ne serait pas le moyen de remplacer le canal évacuateur. S'il y a une divergence d'opinions parmi les ingénieurs, les ingénieurs semblent avoir des opinions aussi divergentes que les politiciens, bien qu'à mon avis ils soient un peu plus précis.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je n'en suis pas très certain.

**M. Herridge:** A la demande d'un certain nombre d'organismes du Sud-Est de la Colombie-Britannique, et d'un bon nombre de particuliers, je formulerais quelques observations sur le crédit à l'étude, pour signaler les nombreuses contradictions qui existent entre les déclarations des représentants des services fédéraux et provinciaux et autres personnes d'importance au sujet des travaux envisagés pour la mise en valeur du Columbia. Je dois expliquer, monsieur le président, que mon discours ne sera aucunement teinté d'opinion politique. J'ai l'appui de membres distingués du PSD, de membres de l'assemblée législative, et aussi l'appui de certains conservateurs, libéraux, et créditistes bien connus. Je puis donc, par conséquent, parler sans idée préconçue, mais dans l'unique intérêt de la population de la Colombie-Britannique et surtout des Kootenays.